

**COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL  
SYMIELECVAR - 8 OCTOBRE 2020**

Les délégués syndicaux du SYMIELECVAR se sont réunis à 9h30 salle Jean Louis Dieux espace Culturel du LUC EN PROVENCE dans le cadre et le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19.

**Etait présent comme observateur :**

Monsieur DUPONT, Directeur Adjoint des Services Techniques de la ville de RAMATUELLE

**Liste des présents/votants à l'ouverture de la séance**

NOM Prénom	COLLECTIVITE	Position	Présent votant	Excusés	Proc.	NOM Prénom	COLLECTIVITE	Position	Présent votant	Excusés	Proc.
REGGIANI Patrick	ADRETS (les)	T	X			MONNI Francis	GRIMAUD	T	X		
MACCHIA Giovanni	ADRETS (les)	S				CARDAILLAC Benjamin	GRIMAUD	S			
CHAUVIN Hélène	AIGUINES	T		X		COLL Nicolas	LAVANDOU (le)	T	X		
BARTIAUX Claudine	AIGUINES	S				BOUVARD Charlotte	LAVANDOU (le)	S			
POILPRE Alain	AMPUS	T				ARCAMONE Jean-Louis	LONDE LES MAURES (la)	T		X	
NARDELLI Roland	AMPUS	S				AUBERT Gérard	LONDE LES MAURES (la)	S			
FAURE Christophe	ARCS les	T				HEBREARD Marc	LORGUES	T			
HUDDLESTONE Stéphane	ARCS les	S				MATHIAS René-Raymond	LORGUES	S	X		
GARRON Sylvain	ARTIGNOSC	T				BOULANGER Véronique	LUC (le)	T	X		
LIOTARDO Maïté	ARTIGNOSC	S				BEAUGEY Guillaume	LUC (le)	S		X	
SOUQUE Yves	ARTIGUES	T	X			GOUYE Guy-Louis	MARTRE (la)	T	X		
CYMES José-Pierre	ARTIGUES	S				ROUX Luc	MARTRE (la)	S			
VINCENTELLI Patrick	AUPS	T	X			WICQUART Serge	MAYONS (les)	T	X		
DAUPHIN Christine	AUPS	S				ISNARD Catherine	MAYONS (les)	S			
CHOREL Jean-Pierre	BANDOL	T	X			CASSINOTO Jean-Luc	MAZAUGUES	T	X		
BERTONCINI Franck	BANDOL	S				FOLETTI Jean-Jacques	MAZAUGUES	S			
PELISSIER Patrick	BARGEME	T	X			PERENON Joel	MEOUNES	T	X		
MONTALAND Liliane	BARGEME	S				JAEN Erwan	MEOUNES	S			
BOBENRIETH Christian	BARGEMON	T	X			GENIO Giovanni	MOISSAC BELLEVUE	T	X		
PELISSOU Patrick	BARGEMON	S				BLANC Michel	MOISSAC BELLEVUE	S			
GIACOMELLI Yves	BARJOLS	T	X			CODOU Fabien	MOLE (la)	T	X		
VIRGIL Daniel	BARJOLS	S				ULMANN Philippe	MOLE (la)	S			
GROSSO Norbert	BASTIDE (la)	T	X			BOTTERO Jean-Antoine	MONTAUROUX	T	X		
FLOCCIA Charles	BASTIDE (la)	S				CECCHINATO Robert	MONTAUROUX	S			
LAURIN Patrick	BAUDINARD	T	X			GRAS Raymond	MONTFERRAT	T	X		
LABONDE Gabriel	BAUDINARD	S				D'ALLENSANDRI Alain	MONTFERRAT	S			
VEYRAC Alexandre	BAUDUEN	T				JANVRIN Laurent	MONTFORT	T	X		
GARILLON Patrice	BAUDUEN	S				GALLUZZO Joseph	MONTFORT	S			
PERRIER Gérard	BEAUSSET (le)	T	X			BELGIUOMONI Yves	MONTMEYAN	T			
THEBAULT Hervé	BEAUSSET (le)	S				DAUPHIN Denis	MONTMEYAN	S			
ANOT Roger	BELGENTIER	T	X			FOURNIAIRE Bruno	MOTTE (la)	T	X		
TEISSEIRE Thierry	BELGENTIER	S				BEYNAERTS Eric	MOTTE (la)	S			
MONTANARD Didier	BESSE/ISSOLE	T	X			CARRARA Alain	MUY (le)	T		X	
TAVERA Jean-Pierre	BESSE/ISSOLE	S				SAUVAN Lionel	MUY (le)	S	X		
MONIER Daniel	BORMES LES MIMOSAS	T	X			FINK Michel	NANS LES PINS	T	X		
MASSOLINI Jérôme	BORMES LES MIMOSAS	S				BARBET Franck	NANS LES PINS	S			
ROUVIER Daniel	BOURGUET (le)	T	X			RYSER Christian	NEOULES	T	X		
ROUX Jean-Paul	BOURGUET (le)	S				LACOMBE Christophe	NEOULES	S			
RATAJCZAK Daniel	BRAS	T	X			TILMANT Daniel	OLLIERES	T	X		
MARTIN Béranger	BRAS	S				ETTORI Pierre	OLLIERES	S			
ROUVIER Laurent	BRENON	T	X			KISTON Jean-Bernard	PIERREFEU DU VAR	T	X		
ROUVIER Armand	BRENON	S				ROVERE Jean-Luc	PIERREFEU DU VAR	S		X	
SHELLENBERGER Philippe	BRIGNOLES	T		X	X	OLIBE Carole	PIGNANS	T	X		
BELAIDI Mouloud	BRIGNOLES	S				SANTONI Jean	PIGNANS	S			
BESNARD Gilbert	BRUE AURIAC	T	X			PAILLARD Olivier	PLAN D'AUPS	T	X		
RICHARD Dominique	BRUE AURIAC	S				HOLGATE Richard	PLAN D'AUPS	S			
MAURIN Richard	CABASSE	T	X			OLIVIER Gérald	PLAN DE LA TOUR	T		X	
MISSENTI Olivier	CABASSE	S				CHARLES Aline	PLAN DE LA TOUR	S	X		
ARLON Daniel	CADIERE (la)	T		X		D'ANELLA Jérôme	PONTEVES	T			
MARTINEZ Sébastien	CADIERE (la)	S		X		GAILLARD Jean-Marc	PONTEVES	S			
MARIA Daniel	CALLAS	T				NIOLA Jean-Raymond	POURCIEUX	T	X		
CANAVESE Olivier	CALLAS	S	X			MEGARDON Mathieu	POURCIEUX	S			
GUIX-AYATS Joseph	CAMPS LA SOURCE	T	X			GAUTIER Patrick	POURRIERES	T	X		
GUIX-AYATS Julien	CAMPS LA SOURCE	S				BARRY Wilfried	POURRIERES	S			
DEL PIA André	CANNET DES MAURES	T	X			JUREZ Hervé	PUGET/ARGENS	T	X		
FOUQUET Rémy	CANNET DES MAURES	S				CHABRIER Laurent	PUGET/ARGENS	S			
CLAVIER Vincent	CARCES	T				ASTESIANO Franck	PUGET VILLE	T	X		
HERBEL Joseph	CARCES	S	X			PELLEGRINO Pascal	PUGET VILLE	S			
BOYER Jean-Louis	CARNOULES	T	X			FRESIA Jean-Pierre	RAMATUELLE	T	X		
CAILLOT Christophe	CARNOULES	S				FRANCO Michel	RAMATUELLE	S			
THIBAUT Michel	CASTELLET (le)	T	X			GHIRBAUDO Olivier	RAYOL CANADEL	T	X		
SAINTE-MARIE Jean-Paul	CASTELLET (le)	S				MAGALHAES Jean-Pierre	RAYOL CANADEL	S			
DELATTRE Michel	CAVALAIRE	T	X				REGUSSE	T			
DUBOIS Jean-Paul	CAVALAIRE	S					REGUSSE	S			
BCEUF Alain	CELLE (la)	T	X			LEFEVRE Alain	RIANS	T	X		



PAUL Jacques	CELLE (la)	S				BLANC Joël	RIANS	S			
ROUVIER Georges	CHATEAUBOUBLE	T				ARNAUD Suzanne	RIBOUX	T			
BERDUGO Laure	CHATEAUBOUBLE	S				ARCANGELI Bernard	RIBOUX	S	X		
MASSONNIER Jean-Luc	CHATEAUVERT	T	X			AYASSE Boris	ROCBARON	T	X		
SARACIVA Philippe	CHATEAUVERT	S				ROUDEN Michel	ROCBARON	S			
MICHEL David	CHATEAUVIEUX	T		X		PERRIMOND Bernard	ROQUE ESCLAPON	T	X		
NIETO Jean-Louis	CHATEAUVIEUX	S				FABRE Guillaume	ROQUE ESCLAPON	S			
VALENTI Didier	CLAVIERS	T				SAVIO Jean-Claude	ROQUEBRUNE/ARGENS	T	X		
CASTELLOTTI Ange	CLAVIERS	S	X			MERIMECHE Kader	ROQUEBRUNE/ARGENS	S			
TROIN Audrey	COGOLIN	T				GOUJON Jean-Pierre	ROQUEBRUSSANNE (la)	T			
GARNIER Jean-Pascal	COGOLIN	S	X			BELORGEY Bernard	ROQUEBRUSSANNE (la)	S			
ARMANDI Michel	COLLOBRIERES	T	X			PECORARO Serge	ROUGIERS	T			
RIZZO Jean-Pierre	COLLOBRIERES	S				MARINO Laurent	ROUGIERS	S	X		
CAMOIN Yves	COMPS/ARTUBY	T	X			RAYNOUARD Marc	STE ANASTASIE	T	X		
BIGHETI de FLOGNY Charles	COMPS/ARTUBY	S				SIMONNEAU André	STE ANASTASIE	S			
ROUSTAN Guillaume	CORRENS	T				D'INGUIMBERT Antoine	ST ANTONIN	T			
LESCHÉVIN Sabine	CORRENS	S				GIRAUD Christian	ST ANTONIN	S			
LAZARE Christian	COTIGNAC	T	X			PEYRARD Christian	ST CYR SUR MER	T	X		
MARTIN Philippe	COTIGNAC	S				ROCHE Jean-Paul	ST CYR SUR MER	S			
DALMASSO Robert	CROIX VALMER (la)	T	X			THOUROUDE Alain	ST JULIEN MONTAGNIER	T			
REBOTIER Michel	CROIX VALMER (la)	S				CHALLIER Bruno	ST JULIEN MONTAGNIER	S	X		
ALBERIGO Jean-Claude	CUERS	T	X			KINZIGER Pascal	ST MARTIN PALLIERES	T			
KAUPP Philippe	CUERS	S				CRESPI André	ST MARTIN PALLIERES	S			
DEBRAY Romain	ENTRECASTEAUX	T	X			PICH Gabriel	ST MAXIMIN STE BAUME	T	X		
QUILICI Evelyne	ENTRECASTEAUX	S				KHADIR Paul	ST MAXIMIN STE BAUME	S			
GICQUEL Jean-Marc	ESPARRON DE PALLIERES	T	X			HAUTEFEUILLE Claude	ST TROPEZ	T	X		
CESCAU Clément	ESPARRON DE PALLIERES	S				ISNARD Evelyne	ST TROPEZ	S			
IMBERT Patrick	EVENOS	T	X			DUBOIS Cédric	SALERNES	T	X		
CANGIALEONI Cédric	EVENOS	S				CHAZAL Véronique	SALERNES	S			
BERTI Robert	FARLEDE (la)	T				GUIGUES André	SALLES SUR VERDON	T			
VEBER Jean-Louis	FARLEDE (la)	S				BOVERO Sébastien	SALLES SUR VERDON	S			
GOUZON Alain	FAYENCE	T	X			BRONDI Jean	SANARY	T			
HENRY Bernd	FAYENCE	S				ALSTERS Daniel	SANARY	S			
CHILINI Bernard	FIGANIERES	T				MAINETTI Joëlle	SEILLONS S.ARGENS	T	X		
TACAILLE Guy	FIGANIERES	S	X			TOUMIAT Patrice	SEILLONS S.ARGENS	S			
DEALLE-FACQUEZ Corinne	FLASSANS/ISSOLE	T	X			REYNARD Yves	SIGNES	T	X		
HERCOURT Jean-Paul	FLASSANS/ISSOLE	S				HERMITTE Gilles	SIGNES	S			
MEUNIER Guy	FLAYOSC	T	X			CAGNOL Patrick	SILLANS LA CASCADE	T			
D'AUBREBY Vincent	FLAYOSC	S				RENOULT Eric	SILLANS LA CASCADE	S			
CONSTANT Thierry	FORCALQUEIRET	T	X			MOISSON Michel	VARAGES	T			
BRINGANT Gilbert	FORCALQUEIRET	S				BLANC Gilles	VARAGES	S		X	
KONNERT Yves	FOX AMPHOUX	T	X			BERSIA Jean-Philippe	VERDIERE (la)	T	X		
PALAZZOLI Florent	FOX AMPHOUX	S				BUISSON Frédéric	VERDIERE (la)	S			
DOMBRY Thomas	GARDE FREINET (la)	T	X			MURAT-DAVID Philippe	VERIGNON	T			
PIROVANO Renaud	GARDE FREINET (la)	S				GARNIER Nicolas	VERIGNON	S			
LEBERER Michel	GAREOULT	T	X			TROTET Elie	VIDAUBAN	T	X		
FERRARI Pascal	GAREOULT	S				WICKE André	VIDAUBAN	S			
MARTIN Agnès	GASSIN	T	X			CONSTANS Pierre	VILLEGROZE	T	X		
BRUNET Sylvie	GASSIN	S				PEIRANO J.Jacques	VILLEGROZE	S			
LOMBARD Gilles	GINASSERVIS	T	X			LA ROCCA Gérard	VINON SUR VERDON	T	X		
MERCADAL Michel	GINASSERVIS	S				ARMAND Guy	VINON SUR VERDON	S			
GROSSO Mario	GONFARON	T	X			<b>METROPOLE</b>	<b>AIX -MARSEILLE</b>				
LUPI Jérôme	GONFARON	S				KHELFIA Didier		T		X	
BOUBEKER Patrick	SOLLIES PONT	T	X			COULOMB Jean-Jacques		S			
SCHMITTE Laurent	SOLLIES PONT	S				<b>COM; DE COMMUNES</b>	<b>PAYS DE FAYENCE</b>				
ROBERTI Luciano	SOLLIES TOUCAS	T	X			GRAFF Pascal		T	X		
ESTAMPE Ludovic	SOLLIES TOUCAS	S				DRAU Alain		S			
SABRIE Alain	SOLLIES VILLE	T	X			GIORDANO Claude		T	X		
VIAENE Nathalie	SOLLIES VILLE	S				MARTEL Nicolas		S			
CAMILLERI Jean-Pierre	TARADEAU	T									
AUDIBERT Jean-Claude	TARADEAU	S	X								
GALLO Alain	TAVERNES	T									
TOURRET Eric	TAVERNES	S									
LEBORGNE Marc	THORONET (le)	T	X								
GIROD-JOUFFROY Sébastien	THORONET (le)	S									
THOMASSIN Claude	TOURTOUR	T		X							
BRIEUGNE Fabien	TOURTOUR	S	X								
CAMPERO Gilbert	TOURVES	T	X								
ROUX Daniel	TOURVES	S									
AURIAC Georges	TRANS EN PROVENCE	T	X								
GUYOT Jean-Paul	TRANS EN PROVENCE	S									
ESCUDIE Anne-Gaëlle	TRIGANCE	T		X							
TORRES Corinne	TRIGANCE	S									
GIRAUD Norbert	VAL (le)	T									
PERNEY Luc	VAL (le)	S		X							

**METROPOLE/MTPM**

NOM Prénom	Position	Présent votant	Excusés	Proc.	NOM Prénom	Position	Présent votant	Excusés	Proc.
FIORÉTTI Christophe	T				STASSINOS Hervé	T			
FIRTZNER Christel	T				VEGA Jean-Claude	T			
REYNAUD Nicole	S				GINER Cédric	S	X		
SALOMON Florent	S				ILLICH Jean-Marc	S			
METAL Anne-Marie	T	X			VIZIALE Jean-Marc	T			
EMERIC Jean-Pierre	T		X	X	FASS Ingrid	S			
ROQUEBRUN Alain	T		X	X	TOULOUSE Christian	T		X	
SIMON Christian	S				FONTANA Alain	S			
CLIA Hervé	S	X			LEXA Dominique	T	X		
TRAYO Michel	S				RAULOT Didier	T	X		
CHARLES Marie-Hélène	T		X		GIOTA Sébastien	T			
GUE Janig	T				PENARD Catherine	T			
LODEVIC Jean-Eric	T		X		KADDOURI Valérie	T			
BAULON André	T		X		CUNIBERTI Christine	T			
BILL Hélène	S		X		SINQUIN Christine	S	X		
MARASTONI Jean-Claude	S		X		GUTTIEREZ Damien	S	X		
GASQUET Christian	S				ARGIOLAS-PAGANELLI Marie-Claude	S			
JONET Florian	S		X		MONTBARBON Sophie	S			
MONFORT Isabelle	T		X		GUES Elisabeth	S			
CUNEO Laurent	T				SORIANO Nathalie	S			
BERNARDINI Véronique	T				FABRE Hervé	T	X		
BERNARDI Philippe	T				MULE Joseph	T		X	
FRATELLIA Sébastien	T				LEGHEDDAR Afida	T	X		
LAFASURE Xavier	T				PERRIER Denis	T	X		
ROUX Francis	S				ANTONINI Dominique	T	X		
MARINO Edwige	S		X		LO MONACO Grégory	S			
BATTISTI Valérie	S				TONELLI Joël	S		X	
CORNILEAU François	S				ROURE Bruno	S			
BRUNEL Jean-Luc	S				BROTONS Béatrice	S			
GIRARDO Eric	S		X		ESPINASSE Nadine	S	X		
PHILIPPEAUX Guy	T		X	X	CHAMP Stéphane	T	X		
OLLAGNIER Michel	T	X			BAGNOL Luc	T	X		
CAREN Hélène	S				RUDDAVET Chantal	T	X		
VACCARO Antoine	S	X			SCHAEFFER Marie	T	X		
BROCHOT Jean-Charles	T		X		RISACHER Alexandre	S			
TANGUY Albert	T		X		CHATRIEUX Patrick	S			
CHARRETON Amaury	T	X			MOULARD Roseline	S			
JANVIER Pascale	T		X		VALVERDE Séverine	S			
CHAMBON Josy	T		X	X					
BERARD Martine	T	X							
LE BERRE Guy	T								
JOUVE Corinne	T		X						
BIZAT Katia	T		X						
MOUSSAOUI Sonia	T		X						
DRIDI Karima	T		X						
VALLIORGUES Jade	T								
VEYRAT-MASSON Béatrice	T		X						
MONDONE Valérie	T		X	X					
TURBATTE Magalie	T		X						
GHERARDI Marcelle	S								
DEPALLENIS Caroline	S		X						
RAYNAUD Guy	S								
CAMPUS Thierry	S		X						
MANZANARES Béatrice	S		X						
PELSSOU Romain	S								
PARDIGON Pierre	S		X						
PASQUALI-CERNY Audrey	S								
DIAZ Marisa	S								
LAYEC Amandine	S								
DIR Anaïs	S								
CAZAUX Patrice	S								
AUDIBERT Hélène	S		X						
GENETTELI Brigitte	S		X						
LEONI Emilien	S								

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres excusés	Nombre de membres présents/votants	Procurations
182	92	47	124	6

Le quorum étant atteint la séance peut se tenir.

### Procurations :

M. SCHELLENBERGER Philippe, délégué de la commune de BRIGNOLES, a donné procuration à M. OLLAGNIER Michel

M. EMERIC Jean-Pierre, délégué de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a donné procuration à Mme METAL Anne-Marie

M. ROQUEBRUN Alain, délégué de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a donné procuration à M. CILIA Hervé

M. PHILIPPEAUX Guy, délégué de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, a donné procuration à M. VACCARO Antoine

Mme CHAMBON Josy, déléguée de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a donné procuration à Mme BERARD Martine

Mme MONDONE Valérie, déléguée de la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a donné procuration à M. CHARRETON Amaury

Monsieur Michel OLLAGNIER, 1<sup>er</sup> Vice Président délégué remercie Monsieur Dominique LAIN, maire du Luc en Provence d'accueillir ce comité syndical.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président délégué passe la parole à Monsieur Mario GROSSO, délégué de la commune de Gonfaron, doyen d'âge de l'assemblée, qui, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance et préside la suite de la séance en vue de l'élection du Président.

Madame Marie SCHAEFFER, déléguée de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, benjamine de l'assemblée est désignée comme secrétaire de séance.

Madame Véronique BOULANGER déléguée de la commune du Luc en Provence et Monsieur Michel LEBERER délégué de la commune de GAREOULT sont désignés comme assesseurs.

Le bureau constitué, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

## I- ELECTIONS DES INSTANCES DU SYMIELECVAR

### 1/ Election du Président

Le Président de séance fait appel de candidatures pour le poste de Président.

Deux candidatures sont enregistrées :

-Monsieur Patrick REGGIANI, délégué de la commune des Adrets de l'Estérel

-Monsieur Michel OLLAGNIER, délégué de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Chaque candidat prend la parole pour évoquer son parcours professionnel ainsi que ses motivations de candidature au poste de Président du SYMIELECVAR.

Conformément à l'article L5211-2 du CGCT l'élection du Président se fait au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. Le Président est élu parmi les délégués présents titulaires. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats présents est élu.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 130
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 126
- majorité absolue : 66

### Ont obtenu :

Monsieur Michel OLLAGNIER : 109 voix

Monsieur Patrick REGGIANI : 17 voix

Monsieur Michel OLLAGNIER ayant obtenu la majorité absolue est élu Président du SYMIELECVAR.

## **2/ Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué**

Les délégués suivants nommés ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote du 1<sup>er</sup> Vice-Président ni aux votes suivants :

Aline CHARLES, déléguée de la commune de PLAN DE TOUR

Daniel TILMANT délégué de la commune d'OLLIERES

Damien GUTTIEREZ délégué de la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Agnès MARTIN déléguée de la commune de GASSIN

Joël PEREMON délégué de la commune de MEOUNES LES MONTRIEUX

Afin de faciliter les opérations de vote, une deuxième urne est mise en place.

Monsieur Claude HAUTEFEUILLE est appelé à siéger en tant que 2<sup>ème</sup> doyen d'âge de l'assemblée.

Monsieur Michel OLLAGNIER, élu Président, préside la suite de la séance.

Madame Marie SCHAEFFER, déléguée de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, benjamine de l'assemblée est désignée comme secrétaire de séance.

Madame Véronique BOULANGER déléguée de la commune du Luc en Provence et Monsieur Michel LEBERER délégué de la commune de GAREOULT sont désignés comme assesseurs.

Le bureau constitué, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice Président Délégué du SYMIELECVAR qui en cas d'empêchement du Président, est habilité :

- A signer les documents et courriers à caractère financier (budgets, mandats, titres, bordereaux, certifications comptables, marchés),
- A signer les actes administratifs relatifs à la gestion du personnel,
- A légaliser des signatures,
- A authentifier des copies,
- A délivrer tous certificats,
- A procéder à la signature de tous documents nécessaires y compris comptables.

Le Président fait appel de candidatures pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice Président délégué

**Trois candidatures sont enregistrées:**

Monsieur Patrick REGGIANI, délégué de la commune des Adrest de l'Estérel

Monsieur Christian RYSER, délégué de la commune de Néoules

Monsieur Stéphane CHAMP, délégué de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Chaque candidat prend la parole pour évoquer son parcours professionnel ainsi que ses motivations de candidature au poste de Président du SYMIELECVAR.

Conformément aux dispositions de l'article 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection au scrutin secret à majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 125
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 120
- majorité absolue : 64

**Ont obtenu :**

Monsieur Christian RYSER : 92 voix

Monsieur Stéphane CHAMP : 18 voix

Monsieur Patrick REGGIANI : 10 voix

Monsieur Christian RYSER ayant obtenu la majorité absolue est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué du SYMIELECVAR.

### **3/ Election des Vice-Présidents**

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder à l'élection de **quatorze vice présidents**. Il fait appel de candidatures.

#### **Se sont portés candidats :**

Roger ANOT délégué de la commune de BELGENTIER  
Michel ARMANDI délégué de la commune de COLLOBRIERES  
Véronique BOULANGER déléguée de la commune du LUC EN PROVENCE  
Stéphane CHAMP délégué de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Jean-Pierre CHOREL délégué de la commune de BANDOL  
Cédric DUBOIS délégué de la commune de SALERNES  
Raymond GRAS délégué de la commune de MONTFERRAT  
Claude HAUTEFEUILLE délégué de la commune de ST TROPEZ  
Jean-Bernard KISTON délégué de la commune de PIERREFEU DU VAR  
Gilles LOMBARD délégué de la commune de GINASSERVIS  
Anne-Marie METAL déléguée de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Jean-Raymond NIOLA délégué de la commune de POURCIEUX  
Didier RAULOT délégué de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Philippe SCHELLENBERGER délégué de la commune de BRIGNOLES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à l'élection au scrutin groupé secret, sans liste bloquée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 125
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 125
- majorité absolue : 64

#### **Ont obtenu :**

Roger ANOT : 125 voix  
Michel ARMANDI : 125 voix  
Véronique BOULANGER : 125 voix  
Stéphane CHAMP : 125 voix  
Jean-Pierre CHOREL : 125 voix  
Cédric DUBOIS : 125 voix  
Raymond GRAS : 125 voix  
Claude HAUTEFEUILLE : 125 voix  
Jean-Bernard KISTON : 125 voix  
Gilles LOMBARD : 125 voix  
Anne-Marie METAL : 125 voix  
Jean-Raymond NIOLA : 125 voix  
Didier RAULOT : 125 voix  
Philippe SCHELLENBERGER : 125 voix

#### **Sont élus Vice-Présidents du SYMIELECVAR :**

Roger ANOT délégué de la commune de BELGENTIER  
Michel ARMANDI délégué de la commune de COLLOBRIERES  
Véronique BOULANGER déléguée de la commune du LUC EN PROVENCE  
Stéphane CHAMP délégué de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Jean-Pierre CHOREL délégué de la commune de BANDOL  
Cédric DUBOIS délégué de la commune de SALERNES  
Raymond GRAS délégué de la commune de MONTFERRAT

Claude HAUTEFEUILLE délégué de la commune de ST TROPEZ  
Jean-Bernard KISTON délégué de la commune de PIERREFEU DU VAR  
Gilles LOMBARD délégué de la commune de GINASSERVIS  
Anne-Marie METAL déléguée de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Jean-Raymond NIOLA délégué de la commune de POURCIEUX  
Didier RAULOT délégué de LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Philippe SCHELLENBERGER délégué de la commune de BRIGNOLES

#### **4/ Election des membres du Bureau**

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder à l'élection de onze membres du Bureau du SYMIELECVAR.

##### **Se sont portés candidats :**

Patrick REGGIANI délégué de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL  
Patrick VINCENTELLI délégué de la commune d'AUPS  
Patrick LAURIN délégué de la commune de BAUDINARD SUR VERDON  
Daniel MONIER délégué de la commune de BORMES LES MIMOSAS  
André DEL PIA délégué de la commune du CANNET DES MAURES  
Christian LAZARE délégué de la commune de COTIGNAC  
Romain DEBRAY délégué de la commune d'ENTRECASTEAUX  
Alain LEFEVRE Délégué de la commune de RIANNS  
Jean-Claude SAVIO délégué de la commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS  
Gabriel PICH Délégué de la commune de ST MAXIMIN LA STE BAUME  
Claude GIORDANO délégué de la commune de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à l'élection au scrutin groupé secret, sans liste bloquée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 125
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 125
- majorité absolue : 64

##### **Ont obtenu :**

Patrick REGGIANI : 125 voix  
Patrick VINCENTELLI : 125 voix  
Patrick LAURIN : 125 voix  
Daniel MONIER : 125 voix  
André DEL PIA : 125 voix  
Christian LAZARE : 125 voix  
Romain DEBRAY : 125 voix  
Alain LEFEVRE : 125 voix  
Jean-Claude SAVIO : 125 voix  
Gabriel PICH : 125 voix  
Claude GIORDANO : 125 voix

##### **Sont élus membres du Bureau du SYMIELECVAR :**

Patrick REGGIANI délégué de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL  
Patrick VINCENTELLI délégué de la commune d'AUPS  
Patrick LAURIN délégué de la commune de BAUDINARD SUR VERDON  
Daniel MONIER délégué de la commune de BORMES LES MIMOSAS  
André DEL PIA délégué de la commune du CANNET DES MAURES

Christian LAZARE délégué de la commune de COTIGNAC  
Romain DEBRAY délégué de la commune d'ENTRECASTEAUX  
Alain LEFEVRE délégué de la commune de RIANNS  
Jean-Claude SAVIO délégué de la commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS  
Gabriel PICH Délégué de la commune de ST MAXIMIN LA STE BAUME  
Claude GIORDANO délégué de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

#### **5/ Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

Le Président fait appel de candidatures. Une seule liste est déposée comprenant 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

**Se sont portés candidats :**

**Membres titulaires :**

Daniel MONIER délégué commune de BORMES LES MIMOSAS  
Richard MAURIN délégué commune de CABASSE  
Georges ROUVIER délégué commune de CHATEAUDOUBLE  
Jean-Bernard KISTON délégué commune de PIERREFEU DU VAR  
Jean-Raymond NIOLA délégué commune de POURCIEUX

**Membres suppléants :**

Michel ARMANDI délégué commune de COLLOBRIERES  
Gilles LOMBARD délégué commune de GINASSERVIX  
Véronique BOULANGER déléguée commune du LUC EN PROVENCE  
Franck ARTESIANO délégué commune de PUGET VILLE  
Jean-Claude SAVIO délégué commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Nombre de votants : 125

Suffrages exprimés : 125

La liste a obtenu : 125 voix

**Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres :**

**Membres titulaires :**

Daniel MONIER délégué commune de BORMES LES MIMOSAS  
Richard MAURIN délégué commune de CABASSE  
Georges ROUVIER délégué commune de CHATEAUDOUBLE  
Jean-Bernard KISTON délégué commune de PIERREFEU DU VAR  
Jean-Raymond NIOLA délégué commune de POURCIEUX

**Membres suppléants :**

Michel ARMANDI délégué commune de COLLOBRIERES  
Gilles LOMBARD délégué commune de GINASSERVIX  
Véronique BOULANGER déléguée commune du LUC EN PROVENCE  
Franck ARTESIANO délégué commune de PUGET VILLE  
Jean-Claude SAVIO délégué commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS



## II - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU

Conformément aux articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du CGCT, il est nécessaire de procéder à des délégations du Comité au Président et au Bureau. Il revient au Comité Syndical de définir l'étendue des délégations consenties comme le prévoit l'article L2122-22 du CGCT, hormis celles qui sont non transférables, à savoir :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes, ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un Etablissement Public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Le Président est chargé, par délégation du Comité Syndical, dans la limite des crédits inscrits au budget, pour la durée de son mandat :

- De procéder, dans les limites fixées par le Comité Syndical à 5 000 000.00 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter les actions en justice au nom du Syndicat ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui sur l'ensemble du contentieux lié au fonctionnement administratif et technique du dit syndicat. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au Syndicat dans l'exercice des missions dévolues aux agents ;

- De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite fixée par le Comité Syndical à 3 000 000.00 €.
- D'autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions au taux le plus élevé possible.

Le Bureau est chargé, par délégation du Comité syndical dans la limite des crédits inscrits au budget, pour la durée de son mandat des attributions du Comité Syndical à l'exception des délégations non transférables énoncées dans l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales et des délégations attribuées au Président, énoncées ci-dessus, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical :

- adopte à l'unanimité les propositions du Président ci-dessus énoncées.

Pour	125
Contre	0
Abstention	0

### III - ADOPTION DU NOUVEAU TAUX D'INDEMNITÉS PERÇUES POUR LES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU SYMIELECVAR À COMPTER DU 8 OCTOBRE 2020

Conformément au décret n°2017-85 du 26/01/2017 portant majoration à compter du 1<sup>er</sup>/02/2017 de la rémunération des personnels civils et militaires d'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, il convient d'adopter les taux d'indemnités perçues pour les fonctions de Président et de 1<sup>er</sup> Vice Président du Syndicat, à compter de la date des élections.

Pour le SYMIELECVAR, les fonctions ouvrant droit à indemnités sont :

- Président : 37.41 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : 18.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Les membres du Comité Syndical, après avoir délibéré décident à l'unanimité d'adopter les taux d'indemnités perçues pour les fonctions de Président et de 1er Vice Président ci-dessus énoncés, avec effet au 8 octobre 2020

Pour	125
Contre	0
Abstention	0

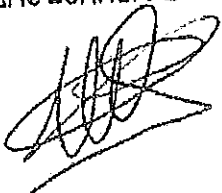
### INFORMATION AU COMITE SYNDICAL

Présentation des Commissions à mettre en place lors du prochain Comité Syndical.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de faire part de leur candidature aux différentes commissions.

La secrétaire de séance

Marie SCHAEFFER



Le Président du SYMIELECVAR

Michel OLLAGNIER

